Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/11/2025 - 11671 - 2015 B 01061 - 815 101 191 - ABC & CDE

SARL ABC ET CDE
16 avenue de gaulle
54700 PONT A MOUSSON

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2023** au **31/12/2023**

Certifié conforme
Pour la gérance

Oh! PASTA PIZZA
sarl abc&cde
16 avenue du Général de Gaulle
54700 PONT A MOUSSON
Tél.: 07 78 80 68 20
Siret 815 101 191 00022 APE 5610C

M' HUSSAWI D.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

N° 2031
(2024)
Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le	01012023
et clos le	31122023

Régime " simplifié d'imposition" [X] ou " réel normal" []
Option pour la comptabilité super-simplifiée [] TVA []
Option pour le régime de la taxation au tonnage [] (entreprises de transport maritime)
(cochez la ou les cases correspondantes)

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : **SARL ABC ET CDE**

Adresse de l'entreprise : **16 avenue de gaulle**

54700 PONTA MOUSSON

Téléphone :

SIRET **81510119100022**

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

RESTAURATION RAPIDE

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cocher) []

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

		Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		**39 890**	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- **Revenus exonérés** de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b		
revenus nets exonérés (a - b)	c		
- **Revenus soumis** à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d	
3. Total		39 890	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2 - col. 1) ❷		**39 890**	
4bis. Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 % ❸			

4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI : e
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI : f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ❹ | à court terme et à long terme exonérées ❺ | à long terme imposables au taux de 12,80 % ❹

à long terme différée de 2ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ❹ | dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI) ❺ | dont plus-value à court terme exonérée (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ❺

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies [] | ZRR art 44 quindecies [] | Zone franche d'activités art.44 quaterdecies [] | Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A [] | Autres dispositifs ❻ []

ZFU - territoires ent. 44 octies A [] | Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies [] | Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies [] | Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [] | Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies []

Exonération ou abattement pratiqué ❼ → sur les plus-values imposables à 12,80% | sur le bénéfice professionnel | Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) []

7. dont BIC non professionnels (2031 BIS suite) ❽ a - Bénéfice | b - Déficit

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art 39 duodecies) | Moins-values à court terme (art 39 duodécies)

- Plus-values Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%

Exonération ou abattement pratique sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ❾

8. Régime des sociétés de personnes ❿

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? [] Si oui, indication du logiciel utilisé

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ATLAS CONSEIL 153 RUE ANDRE BISIAUX 54320 MAXEVILLE Tél : 0383972706	Tél :
OGA/OMGA [] Viseur conventionné [] (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : CEGESTI Immeuble Lalance Parc des expositions RN57 54500 Vandoeuvre N° d'agrément : 107540	Date : Lieu : Qualité et nom du signataire : Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) []	*prestataire :*

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2024)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABC ET CDE**

et date de clôture de l'exercice : **31122023**

E **RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)**

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle)

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année ____ _____

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2024)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABC ET CDE** — **et date de clôture de l'exercice : 31122023**

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des :	Exercice
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).	
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés *figurant dans les DSN de 2023***, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne *18 A*. Ils doivent être, le cas échéant, **majorés** des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés .	
	Rétrocessions d'honoraires, de commisions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABC ET CDE — 16 avenue de gaulle — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 54700 PONTA MOUSSON

SIRET : 8 1 5 1 0 1 1 9 1 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	1 843	016	1 843		
	Immobilisations corporelles*	028	33 574	030	28 808	4 766	7 718
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**35 417**	048	**30 651**	**4 766**	**7 718**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	7 073	070		7 073	6 247
	Créances (2) — Autres * (3)	072	125	074		125	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	4 399	086		4 399	3 167
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**11 596**	098		**11 596**	**9 414**
	Total général (I+ II)	110	**47 013**	112	**30 651**	**16 362**	**17 132**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120	200	200
	Ecarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126		
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132		
	Report à nouveau 134	(15 009)	(14 854)
	Résultat de l'exercice 136	**4 698**	**(155)**
	Subventions d'investissement 137		
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	**(10 111)**	**(14 809)**
	Provisions pour risques et charges **Total II** 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	11 776	16 747
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166	1 999	2 983
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 172	9 618	8 492
	Comptes courants d'associés 173	3 081	3 719
	Autres dettes 175		
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	**26 474**	**31 941**
	Total général (I+ II+ III) 180	**16 362**	**17 132**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SARL ABC ET CDE** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122023 (1)	Exercice N-1 clos le 31122022 (2)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	22 829	23 839
	Production vendue biens	215	214	179 649	174 183
	Production vendue services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	2 251	1 425
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**204 729**	**199 447**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	2 155	1 878
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	87 819	85 776
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	18 049	20 417
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 673)		244	1 781	2 661
	Rémunérations du personnel *		250	83 696	78 075
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	3 380	6 046
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)		254	2 951	4 295
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	1	(58)
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**199 833**	**199 091**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**4 897**	**356**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	198	511
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**4 698**	**(155)**

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 : **4 698** — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	35 192
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	342
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exception-nelle simulateur de conduite	641	350
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)	352	**39 890**	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
Déficits — Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**39 890**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

DGFiP N° 2033-C2024

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABC ET CDE**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 843	412		414		416	1 843	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	24 768	442		444		446	24 768	
	Installations générales agencements divers	450	5 358	452		454		456	5 358	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 448	472		474		476	3 448	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**35 417**	492		494		496	**35 417**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 843	502		504		506	1 843
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	21 871	532	2 015	534		536	23 886
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	938	542	536	544		546	1 473
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 047	562	401	564		566	3 448
TOTAL		570	**27 699**	572	**2 951**	574		576	**30 651**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABC ET CDE** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	1 524
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	2 435		
N° du centre de gestion agréé			388	107540
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABC ET CDE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012023** et clos le : **31122023** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	202 478
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	2 250
TOTAL 1	106	**204 728**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**1**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	97 353
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	9 611
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**106 966**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**97 764**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	97 764

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	204 728
Effectifs au sens de la CVAE				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 815 101 199 100 022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABC ET CDE**

ADRESSE (voie) **16 avenue de gaulle**

CODE POSTAL **54700** VILLE **PONT A MOUSSON**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2024

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 81510119100022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABC ET CDE**

ADRESSE (voie) **16 avenue de gaulle**

CODE POSTAL **54700** VILLE **PONT A MOUSSON**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

OGBIC00 - Déclaration du professionnel de l'expertise comptable

Je soussigné(e) SARL ATLAS CONSEIL

153 RUE ANDRE BISIAUX 54320 MAXEVILLE

N° SIRET : 54009653400016

déclare que la comptabilité de SARL ABC ET CDE

16 avenue de gaulle 54700 PONT A MOUSSON

Profession : RESTAURATION RAPIDE

adhérent du centre de gestion agréé / organisme mixte de gestion CEGESTI

Parc des expositions RN57 Immeuble Lalance 54500 Vandoeuvre

N° d'agrément : 107540

est 1 - Tenue et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité.

Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale

en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel [X]

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A NANCY , le

Nom du signataire

EL FEKRI

EXPERT COMPTABLE

OGBIC01 - Informations générales au 31/12/2023

Généralités	
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet EL FEKRI MOHAMED	EXPERT COMPTABLE
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? ① Oui ② Non ③ Non applicable	1 - OUI
Statut du conjoint dans l'entreprise : ① Collaborateur ② Salarié ③ Associé ④ ne travaille pas dans l'entreprise ⑤ sans conjoint	2-Salarié
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - OUI
Y a t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	2 - NON
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? ① Oui ② Non ③ Non justifié (après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant) ④ Non applicable	4 - Non applicable
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable ① Appliquée ② Renonciation ③ Non applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? ① Oui et inférieure au plafond ② Non ③ Oui et plafonnement	1 - OUI et inférieure au plafond
Si l'adhérent a cessé son activité : Date de la cessation Motif de la cessation : ① Vente ② Vente avec départ en retraite ③ Départ en retraite sans reprise ④ Arrêt sans reprise ⑤ Transformation juridique ⑥ Reprise par le conjoint ⑦ Décès	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON salarié de source étrangère ?	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? Si "oui" : Désignation - Montant de l'acquisition \| Désignation - Montant de l'acquisition	
Si activité de location meublée - activité non professionnelle ou professionelle - location de courte durée ou de longue durée - bien géré par un gestionnaire - affiliation aux cotisations sociales	

Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virement de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) :	
- montant des cotisations TNS obligatoires	
- montant des cotisations TNS non obligatoires	

Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes

OGBIC02 - Renseignements fiscaux et transfert de charges au 31/12/2023

TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	**Montant total**	**Montant**		
		Transfert de charge	**Neutralisé comptablement**	**Réintégré fiscalement**
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien ...)	434			
Habitation	2 013			
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation	5 485			
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises	2 155			
Matières premières	77 227			
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires	48 504			
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires	1 856			
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	1 524			
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant	35 192			35 192
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	101			
Intérêts sur crédits à court terme	97			
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				

DEDUCTIONS FISCALES	**Montant déduit**
Article du CGI permettant l'exonération **Plus-values** - 151 septies - 151 septies A - 151 septies B - 238 quindecies - Autres	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,80 %	
Autres déductions fiscales	

OGBIC04 - Etat libre

Code	Libellé	Montant au 31/12/2023

OGBIC05 - Prévention des Difficultés

Entreprises decelées en difficulté	Réponse
Entreprise en difficulté : ① oui ② non Si oui, compléter les informations ci-dessous : Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffre d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc ...)	2 - NON
Existe t-il un projet de : ① Cession d'entreprise ② Transformation en société ③ Transmission ④ Cessation d'activité ⑤ Procédure collective	
Ouverture d'une procédure collective ① Non ② Conciliation avec accord homologué ③ Sauvegarde ④ Redressement judiciaire ⑤ Liquidation judiciaire	1-Non
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus : ① en pleine propriété ② dans le patrimoine privé ③ en location	2 - dans le patrimoine privé

OGBIC03 - TVA collectée au 31/12/2023

TVA sur les débits ou encaissements ?
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?

Numéro de compte	Données comptables	Total HT	Répartition du chiffre d'affaires							
			(1) Taux n°1	(1) Taux n°2	(1) Taux n°3	(1) Taux n°4	(1) Taux n°5	(1) Taux n°6	(1) Taux n°7	(1) Exo
	Produits (classe 70)		10,00 %	5,50 %	20,00 %	%	%	%	%	
70	VENTE	202 478	179 649	19 195	3 634					
	Marge HT									
(2)	**Autres produits classe 7 (+ et -)**									
	Acq. intracom. et Ach. auto-liq.									
	Corrections début d'exercice									
4181	+ Clients Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
410 à 4164	+ Créances clients									
419(1,6,7)	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	Corrections fin d'exercice									
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
410 à 4164	- Créances clients									
419(1,6,7)	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	Autres corrections									
654, 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- Régularisations en base (N-1)									
	Base HT taxable	**202 478**	**179 649**	**19 195**	**3 634**					
	Base HT déclarée	202 478	179 649	19 195	3 634					
	Ecart en base (à justifier)									
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes de TVA	**Soldes**	(1) Taux n°1	(1) Taux n°2	(1) Taux n°3	(1) Taux n°4	(1) Taux n°5	(1) Taux n°6	(1) Taux n°7	(1) Exo
4457	TVA collectée									
4455	TVA à décaisser	2 932								
44567	Crédit de TVA									
4458	TVA à régulariser									

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant :

Date de la déclaration Montant — Commentaires :
Date de la déclaration Montant
Date de la déclaration Montant
Date de la déclaration Montant

Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : productions d'immobilisations, cessions d'immobilisations, transferts de charges, etc...

REÇU LE
23 OCT. 2025
G.T.A.E. NANCY

SARL ABC & CDE
Au capital de 200 euros
Siège : 16 Avenue Général de Gaulle 54700 PONT A MOUSSON
RCS n° 815 101 191 DE NANCY

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 03 juillet,
À neuf heures,

Les associés de la SARL ABC & CDE sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président le 10 juin 2024.

Monsieur HUSBAND David préside la séance en sa qualité de gérant.

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de la totalité des parts.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.
Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 03/07/2024

1) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société et quitus de la gestion pour l'exercice écoulé,
2) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION
L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2023 et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont étés présentés et donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION :
L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à un bénéfice comptable de 4 698,20 euros de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau pour la somme de 4 698,20 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Oh! PASTA PIZZA
sarl abc&cde
16 avenue du Général de Gaulle
54700 PONT À MOUSSON
Tél.: 07 78 80 68 20
Siret 815 101 191 00022 APE 5610C

la gérance

